

vient diminuer d'autant la garantie de l'Etat... en fin, le surplus... doit servir à la construction des lignes nouvelles pour compléter le réseau, sans charges nouvelles.

Or, le prélevement de 1,100,000 n'est nullement une charge de l'exercice du produit réservé; il incombe à l'exercice qui le réserve. De telle sorte que les sociétés de l'ancien réseau n'atteignent pas le niveau prévu pour le produit réservé, l'insuffisance est à la charge des actionnaires. La chose est arrivée en 1871.

Voilà donc une première erreur matérielle, erreur d'autant plus grave qu'elle porte sur la partie fondamentale des conventions. Seconde erreur à propos du montant de la garantie d'intérêt qui, d'après M. Papou, serait de 1,300,000.

Aux termes des conventions, l'Etat a garanti aux Compagnies, sur le capital de leur nouveau réseau, un intérêt de 4 0/0 pendant cinquante ans et, outre, au même taux l'amortissement de ce capital pendant cette même période de cinquante ans. L'annuité ainsi calculée ressort à 4,650,000. Et comme le taux réel des emprunts du nouveau réseau était, au moment des conventions, de 5,75 0/0, on constata, en fait, que le produit réservé, d'un côté, de 1,100,000, le produit réservé en fait, d'un autre, de 1,100,000, ou bien il n'a pas compris les conventions ?

Il y a bien d'autres choses qu'il ignore, ce qui ne l'empêche pas d'écrire : « Les grandes Compagnies n'ont aucun intérêt à construire et à exploiter économiquement le réseau. Elles ne savent pas que deux Compagnies sur six, le Lyon et le Nord, n'ont pas recours à la garantie de l'Etat, et que les autres Compagnies s'efforcent de se débarrasser de cette garantie qui leur est un appui onéreux. »

Quant au remboursement des avances faites par l'Etat, M. Papou dit que c'est la garantie d'intérêt n'a pas cessé de fonctionner à raison de quarante et quelques millions par an. L'honorable député ne sait pas que des remboursements ont été opérés à raison de 100 millions de francs par trimestre, et que, par conséquent, la garantie de l'Etat n'a imposé au Trésor, l'année dernière, qu'une avance inférieure à cinq millions de francs. C'est tout ce que le Nord, l'ouest, a invoqué la garantie de l'Etat; elle a été remboursée au Trésor, en 1871, par l'Etat, 2,800,000 francs. Finalement, l'Etat n'a eu à déboursier, pour l'exercice 1880, que le solde de 4,700,000 francs.

Des l'année prochaine, la garantie d'intérêt figurera au budget, non plus comme une cause de dépenses, mais comme une source de recettes et ces recettes vont en augmentant sans cesse, avec la plus-value constante des produits. Voilà comment le régime de nos chemins de fer a sacrifié les intérêts de l'Etat.

Le tirage au sort des 11 bureaux de la Chambre des députés au lieu hier. Les représentants du Nord ont été classés de la façon suivante : 1. M. des Rotours; 2. M. Cirier; 3. M. Bergerot, Pierre Legrand; 4. M. Bernard, Louis Legrand; 5. M. Debuchy, Maurice Plichon; 6. M. Scrupé; 7. M. Guillemin; 8. M. de Marcère, Trystram; 10. M. MM. Outters, Georges Girard; 11. M. M. Desmouliers, Alfred Brant, Giroud.

Parmi les officiers à l'ordonnance choisis par le général Campenon, ministre de la guerre, nous remarquons M. Trimeau, capitaine breveté au 19e régiment de chasseurs.

Aménés devant le Tribunal, les jeunes prévenus assurent que c'est le manque d'ouvrage qui les a entraînés à faire la fraude. Les deux prévenus sont condamnés à six mois de prison, et 500 francs d'amende, le troisième à 8 jours de correction.

Un agent de la police arrêta, vendredi matin, Emile Debruyne, âgé de 29 ans, qui menait rue Esqueroise, à Lille. Le prévenu a déjà été condamné treize fois pour le même motif. Le Tribunal, prenant en considération l'âge et les débuts, le condamne à huit jours de prison seulement.

Le 10 de ce mois, M. A. Lagache, tailleur, rue de la Digue, à Lille, recevait la visite du sieur Henri Bouché, qui venait quérir pour les soumissions de l'église pour 1881, l'occasion de la fête de la Toussaint et de l'anniversaire des morts. M. Lagache, qui est le tapissier de l'église, fit à quelquel questionnement embarrassant fort. Bouché prit aussitôt la fuite.

Poursuivi et arrêté, il a avoué au commissaire de police qu'il avait fait passer à diverses personnes domiciliées rue de la Digue, la même tentative de croquerie. Le Tribunal a condamné Bouché à six mois de prison.

Nous avons deux suicides par strangulation à signaler aujourd'hui, l'un à Comines et l'autre à Boussu. Le premier est celui d'un vieillard de 74 ans, Jean-Baptiste Ghesquière, qui, par suite d'une chute au travail, se blessa à la tête et se trouva dans l'impossibilité de travailler et souffrit beaucoup.

Dimanche soir, 9 heures et demie du matin, pendant que sa femme était à la messe, ce malheureux est monté dans le grenier de son habitation et s'est pendu. Il est probable que le malade souffrait de la rage, car il avait eu, l'un de ses voisins, cet homme avait cessé de vivre, mais il est en tous cas regrettable, que le malade n'ait pas été conduit à la police et attendu qu'on de ses représentants soit présent pour couper la corde.

Un autre suicide par strangulation a été constaté encore, il s'agit d'un jeune homme de 25 ans, nommé Louis Boude, usier, âgé de 25 ans. Nous ignorons quelles sont les causes qui l'ont poussé à se donner la mort.

Un respectable accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Aménés devant le Tribunal, les jeunes prévenus assurent que c'est le manque d'ouvrage qui les a entraînés à faire la fraude. Les deux prévenus sont condamnés à six mois de prison, et 500 francs d'amende, le troisième à 8 jours de correction.

Un agent de la police arrêta, vendredi matin, Emile Debruyne, âgé de 29 ans, qui menait rue Esqueroise, à Lille. Le prévenu a déjà été condamné treize fois pour le même motif. Le Tribunal, prenant en considération l'âge et les débuts, le condamne à huit jours de prison seulement.

Le 10 de ce mois, M. A. Lagache, tailleur, rue de la Digue, à Lille, recevait la visite du sieur Henri Bouché, qui venait quérir pour les soumissions de l'église pour 1881, l'occasion de la fête de la Toussaint et de l'anniversaire des morts. M. Lagache, qui est le tapissier de l'église, fit à quelquel questionnement embarrassant fort. Bouché prit aussitôt la fuite.

Poursuivi et arrêté, il a avoué au commissaire de police qu'il avait fait passer à diverses personnes domiciliées rue de la Digue, la même tentative de croquerie. Le Tribunal a condamné Bouché à six mois de prison.

Nous avons deux suicides par strangulation à signaler aujourd'hui, l'un à Comines et l'autre à Boussu. Le premier est celui d'un vieillard de 74 ans, Jean-Baptiste Ghesquière, qui, par suite d'une chute au travail, se blessa à la tête et se trouva dans l'impossibilité de travailler et souffrit beaucoup.

Dimanche soir, 9 heures et demie du matin, pendant que sa femme était à la messe, ce malheureux est monté dans le grenier de son habitation et s'est pendu. Il est probable que le malade souffrait de la rage, car il avait eu, l'un de ses voisins, cet homme avait cessé de vivre, mais il est en tous cas regrettable, que le malade n'ait pas été conduit à la police et attendu qu'on de ses représentants soit présent pour couper la corde.

Un autre suicide par strangulation a été constaté encore, il s'agit d'un jeune homme de 25 ans, nommé Louis Boude, usier, âgé de 25 ans. Nous ignorons quelles sont les causes qui l'ont poussé à se donner la mort.

Un respectable accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Aménés devant le Tribunal, les jeunes prévenus assurent que c'est le manque d'ouvrage qui les a entraînés à faire la fraude. Les deux prévenus sont condamnés à six mois de prison, et 500 francs d'amende, le troisième à 8 jours de correction.

Un agent de la police arrêta, vendredi matin, Emile Debruyne, âgé de 29 ans, qui menait rue Esqueroise, à Lille. Le prévenu a déjà été condamné treize fois pour le même motif. Le Tribunal, prenant en considération l'âge et les débuts, le condamne à huit jours de prison seulement.

Le 10 de ce mois, M. A. Lagache, tailleur, rue de la Digue, à Lille, recevait la visite du sieur Henri Bouché, qui venait quérir pour les soumissions de l'église pour 1881, l'occasion de la fête de la Toussaint et de l'anniversaire des morts. M. Lagache, qui est le tapissier de l'église, fit à quelquel questionnement embarrassant fort. Bouché prit aussitôt la fuite.

Poursuivi et arrêté, il a avoué au commissaire de police qu'il avait fait passer à diverses personnes domiciliées rue de la Digue, la même tentative de croquerie. Le Tribunal a condamné Bouché à six mois de prison.

Nous avons deux suicides par strangulation à signaler aujourd'hui, l'un à Comines et l'autre à Boussu. Le premier est celui d'un vieillard de 74 ans, Jean-Baptiste Ghesquière, qui, par suite d'une chute au travail, se blessa à la tête et se trouva dans l'impossibilité de travailler et souffrit beaucoup.

Dimanche soir, 9 heures et demie du matin, pendant que sa femme était à la messe, ce malheureux est monté dans le grenier de son habitation et s'est pendu. Il est probable que le malade souffrait de la rage, car il avait eu, l'un de ses voisins, cet homme avait cessé de vivre, mais il est en tous cas regrettable, que le malade n'ait pas été conduit à la police et attendu qu'on de ses représentants soit présent pour couper la corde.

Un autre suicide par strangulation a été constaté encore, il s'agit d'un jeune homme de 25 ans, nommé Louis Boude, usier, âgé de 25 ans. Nous ignorons quelles sont les causes qui l'ont poussé à se donner la mort.

Un respectable accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Aménés devant le Tribunal, les jeunes prévenus assurent que c'est le manque d'ouvrage qui les a entraînés à faire la fraude. Les deux prévenus sont condamnés à six mois de prison, et 500 francs d'amende, le troisième à 8 jours de correction.

Un agent de la police arrêta, vendredi matin, Emile Debruyne, âgé de 29 ans, qui menait rue Esqueroise, à Lille. Le prévenu a déjà été condamné treize fois pour le même motif. Le Tribunal, prenant en considération l'âge et les débuts, le condamne à huit jours de prison seulement.

Le 10 de ce mois, M. A. Lagache, tailleur, rue de la Digue, à Lille, recevait la visite du sieur Henri Bouché, qui venait quérir pour les soumissions de l'église pour 1881, l'occasion de la fête de la Toussaint et de l'anniversaire des morts. M. Lagache, qui est le tapissier de l'église, fit à quelquel questionnement embarrassant fort. Bouché prit aussitôt la fuite.

Poursuivi et arrêté, il a avoué au commissaire de police qu'il avait fait passer à diverses personnes domiciliées rue de la Digue, la même tentative de croquerie. Le Tribunal a condamné Bouché à six mois de prison.

Nous avons deux suicides par strangulation à signaler aujourd'hui, l'un à Comines et l'autre à Boussu. Le premier est celui d'un vieillard de 74 ans, Jean-Baptiste Ghesquière, qui, par suite d'une chute au travail, se blessa à la tête et se trouva dans l'impossibilité de travailler et souffrit beaucoup.

Dimanche soir, 9 heures et demie du matin, pendant que sa femme était à la messe, ce malheureux est monté dans le grenier de son habitation et s'est pendu. Il est probable que le malade souffrait de la rage, car il avait eu, l'un de ses voisins, cet homme avait cessé de vivre, mais il est en tous cas regrettable, que le malade n'ait pas été conduit à la police et attendu qu'on de ses représentants soit présent pour couper la corde.

Un autre suicide par strangulation a été constaté encore, il s'agit d'un jeune homme de 25 ans, nommé Louis Boude, usier, âgé de 25 ans. Nous ignorons quelles sont les causes qui l'ont poussé à se donner la mort.

Un respectable accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Aménés devant le Tribunal, les jeunes prévenus assurent que c'est le manque d'ouvrage qui les a entraînés à faire la fraude. Les deux prévenus sont condamnés à six mois de prison, et 500 francs d'amende, le troisième à 8 jours de correction.

Un agent de la police arrêta, vendredi matin, Emile Debruyne, âgé de 29 ans, qui menait rue Esqueroise, à Lille. Le prévenu a déjà été condamné treize fois pour le même motif. Le Tribunal, prenant en considération l'âge et les débuts, le condamne à huit jours de prison seulement.

Le 10 de ce mois, M. A. Lagache, tailleur, rue de la Digue, à Lille, recevait la visite du sieur Henri Bouché, qui venait quérir pour les soumissions de l'église pour 1881, l'occasion de la fête de la Toussaint et de l'anniversaire des morts. M. Lagache, qui est le tapissier de l'église, fit à quelquel questionnement embarrassant fort. Bouché prit aussitôt la fuite.

Poursuivi et arrêté, il a avoué au commissaire de police qu'il avait fait passer à diverses personnes domiciliées rue de la Digue, la même tentative de croquerie. Le Tribunal a condamné Bouché à six mois de prison.

Nous avons deux suicides par strangulation à signaler aujourd'hui, l'un à Comines et l'autre à Boussu. Le premier est celui d'un vieillard de 74 ans, Jean-Baptiste Ghesquière, qui, par suite d'une chute au travail, se blessa à la tête et se trouva dans l'impossibilité de travailler et souffrit beaucoup.

Dimanche soir, 9 heures et demie du matin, pendant que sa femme était à la messe, ce malheureux est monté dans le grenier de son habitation et s'est pendu. Il est probable que le malade souffrait de la rage, car il avait eu, l'un de ses voisins, cet homme avait cessé de vivre, mais il est en tous cas regrettable, que le malade n'ait pas été conduit à la police et attendu qu'on de ses représentants soit présent pour couper la corde.

Un autre suicide par strangulation a été constaté encore, il s'agit d'un jeune homme de 25 ans, nommé Louis Boude, usier, âgé de 25 ans. Nous ignorons quelles sont les causes qui l'ont poussé à se donner la mort.

Un respectable accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.

Un grave accident s'est produit hier matin, vers dix heures, à l'un des passages à niveau du chemin de fer de Douai à Valenciennes. Un conducteur et deux chevaux auraient été atteints par un train et tués.